SISTERON IMMOBILIER ARB

Honoraires de transaction

Prix de vente	Biens et droits immobiliers, fonds de commerces (TTC à la charge du vendeur)
Jusqu'à 50.000 €	Forfait 5.000€
De 50.001 à 100.000 €	Forfait 7.000€
De100.001 à 150.000 €	7,5%
De 150.001 à 250.000 €	7%
De 250.001 à 400.000 €	6,5%
De 400.001 à 550.000 €	6%
De 550.001 à 650.000 €	5,5%
A partir de 650.001 €	5%
Stationnements seuls : honoraires forfaitaires 1.500 € Commercialisation de programme neuf : sur devis	

(*) Dans le cas exceptionnel des successions, honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur (tranches et taux identiques)

Avis de valeur et assistance

Avis de valeur	180€ TTC
Assistance administrative à la vente sans intermédiation	3.000 € TTC forfaitaires

Honoraires de location habitations

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	20 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail logement supérieur à 50m²	6€/m²	6€/m²
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail logement inférieur à 50m²	8€/m²	8€/m²
Etat des lieux	3€/m²	3€/m²

Honoraires de location autres biens

Locaux professionnels, commerciaux et industriels, stationnements.	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Recherche de locataire, visites, entremise et négociation, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	1,2 mois du loyer hors taxes	2,4 mois du loyer hors taxes
Location garages et parkings seuls	1,2 mois du loyer hors charges	1,2 mois du loyer hors charges

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Barème d'honoraires conforme à l'arrêté du 26 Janvier 2022. Prix maximum pratiqués.

Orpi Agence R. Bassanelli – L'Etoile, Bd Charles de Gaulle, 04100 Manosque

Honoraires au ***17/02/2026***

EURL au capital de 107.700€ / RCS Manosque n°391.630.852.00013 / Carte professionnelle T/G/S n° CPI 0402 2016 000 008 686 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence
Caisse de Garantie : SO.CA.F. 26 rue de Suffren 75015 Paris.

La délivrance d'une note est obligatoire.

SISTERON IMMOBILIER ARB

Honoraires de gestion locative

Prestation	Honoraires TTC bailleur
Gestion locative (hors parking ou garage seul)	7,2% du quittancement
Assurance GLI	2,8% du montant des loyers perçus, selon conditions d'acceptation du locataire
Prise en charge / clôture de dossier	NEANT
Gestion garage / parking	9,6% du quittancement
Dossier sinistre assurance	90€
Renouvellement / avenant au bail	90€ **à la charge du demandeur**
Frais fixes de gestion	2,40€/mois/mandant
Dossier contentieux pour lot hors GLI	250€
Eléments déclaration fiscale	20€/mandant
Suivi de travaux supérieurs à 1000€	3% du montant des travaux TTC
Gestion permis de louer	120€
Coût horaire vacation	110€
Gestion Association Syndicale Libre (ASL)	Voir honoraires syndic

Honoraires de syndic (les contrats en cours de validité restent applicables)

Prestation	Honoraires TTC
Gestion courante (0 à 10 lots)	240€/lot avec un forfait minimum de 1800€
Gestion courante (11 lots et plus)	200€/lot avec un forfait minimum de 2400€
Coût horaire vacation	110€
Majoration vacation hors horaires	50%
Assemblée générale supplémentaire	18€/lot principal (minimum 300€)
Conseil syndical supplémentaire	150€
Copie de document	0,20 cts/page
Gestion administrative et matérielle relative aux sinistres : • Déplacement sur les lieux • Prise de mesures conservatoires • Assistance aux expertises • Suivi auprès de l'assureur	Au temps passé vacation
Gestion litige et contentieux hors procédures de recouvrement	Au temps passé vacation
Reprise de comptabilité sur exercice antérieur (changement de syndic)	12€/lot par exercice à reprendre
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	Au temps passé vacation
Constitution et suivi de dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	12€/lot
Constitution et suivi de dossier de subvention accordée au syndicat	12€/lot
Immatriculation initiale du syndicat	12€/lot
Autres prestations particulières	Au temps passé vacation

Prestation	Honoraires TTC
Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires	
Frais de recouvrement :	
Mise en demeure RAR	36€
Relance après mise en demeure	36€
Rédaction protocole seing privé	72€
Constitution hypothèque	300€
Mainlevée hypothèque	150€
Requête injonction de payer	360€
Constitution dossier huissier	300€
Constitution dossier avocat	300€
Frais liés aux mutations :	
Etat daté	310€
Opposition 20-I	190€
Pré-état daté	Sur demande 180€
Frais de délivrance de documents papier :	
Carnet d'entretien	24€
Diagnostics techniques immeuble	24€
Informations nécessaires au DPE	24€
Copie ou extrait de PV d'AG et annexes	24€
Assemblée générale demandée par un ou plusieurs copropriétaires pour des questions concernant leurs droits et obligations	18€/lot principal (minimum 300€)
Autres prestations particulières	Au temps passé vacation

Barème d'honoraires conforme à l'arrêté du 26 Janvier 2022. Prix maximum pratiqués.

Orpi Agence R. Bassanelli – L'Etoile, Bd Charles de Gaulle, 04100 Manosque

Honoraires au ***17/02/2026***

EURL au capital de 107.700€ / RCS Manosque n°391.630.852.00013 / Carte professionnelle T/G/S n° CPI 0402 2016 000 008 686 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence
Caisse de Garantie : SO.CA.F. 26 rue de Suffren 75015 Paris.

La délivrance d'une note est obligatoire.